

A mon retour j'ay parlé avec Monsieur le Vice-chancelier touchant l'affaire de Diepholz, et je le trouve entierement d'opinion, qu'on ne doit entrer en aucune dispute avec ceux de Munster, sur tout par écrit, qu'apres avoir concerté les choses icy. Et quoyque je luy aye dit, que des reflexions particulieres et privées ne fournoient point à consequence et servoient cependant à apprendre les fondemens des adversaires, il apprehende que ceux de Munster ne le prennent pour un écrit qui fasse partie des Actes et qui soit une piece dans le procès et n'y repliquent sur ce pied là. Je ne crois pourtant pas qu'ils y trouvent des choses qui leur puissent servir contre nous.

Comme vous irés bientôt à Aurich, je vous supplie, Monsieur, de vous souvenir des particularités du canal qu'on projette. J'espere que l'entreprise de vostre Exc. servira beaucoup à addoucir les aigreurs qui sont entre la Cour et les Estats et à redresser les finances de ce prince, qu'il sera faute de regler, si vous avés le temps et le loisir d'y entrer, et si on suit vos conseils da dessus. Je crois que toute cette matiere des finances d'une cour consiste en general dans l'art de ranger toutes choses en sorte, qu'il soit aisé de les trouver au juste et d'en tirer le resultat à veue d'oeil pour se regler la dessus. Mais en particulier et pour venir au detail, il faudroit beaucoup de temps et de la connoissance du pays, ce qui n'est point necessaire, lorsqu'il ne s'agit que du gros des affaires. Je me souviens que du temps de Mons. de Witzendorf il vint icy un Hollandois qui vouloit changer tous nos comptes et les habiller à la Hollandoise selon le style der Buchhalterey. J'entray dans le detail de ses propositions que Mons. de Witzendorf me communiquay (!), mais je trouvay que nos reglemens déjà établis estoient aussi bons pour le moins que ceux qu'il proposoit, et bien plus intelligibles, au lieu que sa maniere consistoit dans un jargon qui auroit rendu cet homme necessaire pour long temps.